DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 12 février 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

OBJET:

06A. VOTE D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
PROFIT DE L'UNION
NATIONALE DES
COMBATTANTS
MERVILLE SECTION
336.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Recuren préfecture le 02/03/2021

Affiché le 04. 010: 058-215904004-20210219-02032021206A_AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le dix-neuf FÉVRIER à dix-nuit neures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président — Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra — M. BAUDRY José — Mme BEURAERT Martine — M. MORVAN Hervé — Mme BOULENGER Delphine — M. SERE Soarey Idriss — M. LAPIERRE Julien — M. MOUILLE Julien — Mme QUIQUE Corinne — M. VERMEESCH Olivier — Mme BLANQUART Marine — M. COUSYN Sébastien — Mme CARLIER Nathalie — Mme MARMINION-OBERT Nadine — M. DELFLY Jean-Louis — M. ROBBE Jean-Pierre — M. LORIDAN Bernard — Mme PETITPRET Sabine — M. TIMLELT Frédéric — Mme DI PENTA Anna — Mme DELANSAY Sylvie — M. BEZILLE Marc — Mme FLAMENT Laëtitia — Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS: Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine donnant procurations respectives à Mme BEURAERT Martine – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'Union Nationale des Combattants Merville Section 336, afin de financer les colis offerts aux Anciens Combattants.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.